



D.2017.03.29.7.21

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

7 - PROJETS TERRITORIALISES**7.21 - LINEO 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Lot 5 : Travaux de Signalisation Lumineuse Tricolore : Marché n° L3 2016 13012 M : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2015.03.25.4.1 du 25 mars 2015, approuvait le programme de l'opération LINEO Axe Bus Plaisance - Tournefeuille - Toulouse.
- Par délibération D.2015.05.27.5.1 du 27 mai 2015, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la SMAT et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2015.10.14.8.1 du 14 octobre 2015, autorisait le SMTC à signer avec le Groupement ARCADIS/URBANICA/BETEM MIDI PYRENEES le marché de maîtrise d'œuvre n° M 2015-014 pour la conception et la réalisation du LINEO - Axe bus Plaisance - Tournefeuille - Toulouse.
- Par délibération D.2016.09.14.4.1 du 14 septembre 2016, approuvait les études d'Avant-projet du LINEO 3 Plaisance - Tournefeuille – Toulouse.

Le présent marché concerne les travaux de Signalisation Lumineuse Tricolore nécessaires à la réalisation des futurs aménagements de l'opération LINEO 3 sur les communes de Plaisance-du-Touch, Tournefeuille et Toulouse.

Ce marché regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- Fourniture et mise en place de la Signalisation Lumineuse Tricolore,
- Raccordements aux réseaux,
- Programmation, réglages, essais et recettes.

Le marché comporte 2 tranches :

- La Tranche Ferme portant sur les travaux à réaliser sur les communes de Toulouse, Tournefeuille et les secteurs : Monestié (gare bus et P+R), route de Toulouse et la voie nouvelle de la commune de Plaisance ;
- La Tranche Optionnelle portant sur la traversée de Plaisance-du-Touch (Avenue des Pyrénées) entre la rue des Fauvettes et la rue de la Prairie.

Le marché comporte également une prestation supplémentaire éventuelle (option) pour la mise en place de capteurs magnétométriques en lieu et place des boucles de détection magnétiques.

La durée du marché est de 33 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis, le 22 décembre 2016, aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 3 février 2017.

Trois (3) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. BOUYGUES Energies & Services
2. BARDE Sud-Ouest
3. SPIE Citynetworks

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 28 février 2017, retenu l'ensemble des candidatures.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-7-21D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **21 mars 2017**, attribué le marché à l'entreprise **SPIE CITYNETWORKS** pour un montant de **645.488,29 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° L3 2016 13012 M avec l'entreprise **SPIE CITYNETWORKS**.

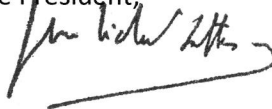
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS le marché L3 2016 13012 M relatif aux travaux de Signalisation Lumineuse Tricolore à Plaisance-du-Touch, Tournefeuille et Toulouse, pour un montant de 645.488,29 € H.T.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES